



# WEEKLY NOTE

## NOTE DE CONJOCTURE

**Marches de l'opposition à Kinshasa : L'opposition pourra-t-elle peser dans le débat sur le referendum à travers la rue ?**

Deuxième semaine  
Juin 2026

## **Marches de l'opposition à Kinshasa : L'opposition pourra-t-elle peser dans le débat sur le referendum à travers la rue ?**

### **Introduction**

Depuis que le président Félix Tshisekedi a rendu clair son intention de faire un autre mandat au-delà des limites fixées par l'actuelle constitution de la RDC, les manœuvres du côté du pouvoir comme du côté de l'opposition se sont accélérées. D'une part, l'on constate que le referendum est devenu le mécanisme par lequel la classe politique au pouvoir compte faire sauter le verrou des articles 70 et 220 de la constitution. En effet, ces deux articles démontrent deux faits importants. En premier lieu, Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. En second lieu, le nombre et la durée des mandats du Président de la République ne peuvent pas faire objet d'une modification de la constitution. Ainsi, le referendum est la voie adoptée pour mener à ce qui ressemble de plus en plus à une nouvelle constitution.

D'autre part, l'opposition politique tient mordicus au respect de la constitution et principalement à ses dispositions jugées intangibles. C'est ainsi qu'un nouveau regroupement dénommé Article 64 de la constitution (*C64 en sigle*) a vu le jour. Il regroupe des principaux partis politiques de l'opposition et des forces vives. Ce mouvement se base sur cet article qui autorise la résistance face à toute tentative de prise de pouvoir par la force ou en violence des dispositions de l'actuelle constitution.

Cependant, au-delà du débat sur la loi référendaire déjà adoptée par les deux chambres du parlement, la vraie lutte entre le pouvoir et l'opposition se tient ailleurs, dans les rues de Kinshasa. En date du 12 Juin 2026, le C64 a organisé une manifestation pour montrer son désaveu face aux tentatives de changement constitutionnel passant par un référendum. Cette manifestation a été fortement réprimée par le pouvoir et donné lieu à des affrontements. On compte plusieurs blessés dont certains leaders de l'opposition. Dans cette note nous discutons ces nouveaux développements en examinant l'évolution vers une nouvelle loi référendaire et en questionnant si l'opposition pourrait peser de plus en plus au moyen de la mobilisation de la rue contre la tentative de vulgarisation d'un référendum qui vise à permettre au président Tshisekedi de rester au pouvoir au-delà de son actuel et dernier mandat qui expire en décembre 2028.

## **Accélération des manœuvres pour une loi référendaire**

En date du 9 juin 2026, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi fixant les modalités d'organisation du référendum, initiée par le député Paul-Gaspard Ngondankoy. Le texte a été approuvé par 348 députés sur 351 votants en l'absence des élus de l'opposition qui ont boycotté les débats et dénoncé ce projet comme une tentative de « coup d'État institutionnel ». La loi définit les conditions de convocation du référendum par le Président de la République, son organisation par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), ainsi que les règles relatives à la campagne référendaire, au dépouillement et au règlement des contentieux. Elle prévoit également la mise en place d'une Assemblée constituante élargie dans l'éventualité d'un projet d'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Après le vote des députés nationaux, le Sénat a adopté à l'unanimité, le 15 juin la même proposition de loi fixant les modalités d'organisation du référendum. Les 89 sénateurs présents ont voté en faveur du texte. Suite à quelques modifications opérées par le sénat, une commission mixte paritaire des députés et sénateurs s'est réunie ce 15 juin et a trouvé un compromis sur la proposition de loi relative à l'organisation du référendum. Il importe de mentionner que les sénateurs ont modifié certaines dispositions tout en gardant identique l'essence des textes.

Les divergences qui subsistaient entre les deux chambres, notamment concernant la composition de l'Assemblée constituante, ont été levées. La position défendue par le Sénat excluant les conseillers communaux de cette instance a finalement été retenue. En revanche, la proposition visant à instaurer une co-présidence de l'Assemblée constituante n'a pas été adoptée. Selon le texte harmonisé, l'Assemblée constituante sera présidée par le président de l'Assemblée nationale, avec l'appui du président du Sénat lorsque le processus constituant sera engagé. Il est prévu que le texte soit rapidement envoyé au président de la République pour sa promulgation. Il est donc évident que les démarches institutionnelles ont été accélérées ces dernières semaines.

## **Réponse de l'opposition**

L'Union Sacrée de la Nation (USN), la plateforme au pouvoir qui soutient le président Tshisekedi se voulait rassurant sur le fait de pouvoir passer son projet référendaire sans résistance majeure de l'opposition notamment au vu de l'écrasante majorité de la représentation de l'USN dans les deux chambres du parlement. En infériorité numérique, l'opposition a choisi de boycotter la séance de vote à l'Assemblée nationale. Incapable de faire face à l'USN de

manière institutionnelle, l'opposition réunie au sein de la coalition C64 a choisi la résistance par la mobilisation de la population dans des manifestations dans la rue.

L'opposition avait déjà organisé une journée ville morte le 3 juin dernier pour protester contre cette initiative. Elle avait annoncé également d'autres actions dont notamment un sit-in ce 12 juin devant le Palais du peuple qui sert de siège au parlement. Les débuts des actions de la rue lancés par l'opposition à travers l'organisation de la journée ville morte du 3 juin, ont été jugés satisfaisants voir même encourageants aux yeux des acteurs de la coalition C64. La suite des actions de l'opposition dans la rue est donc une conséquence de cette première tentative jugée réussie par ses promoteurs.

Le sit-in de ce 12 juin 2026 présageait déjà des heurts. D'entrée de jeu, le gouvernorat provincial de Kinshasa avait interdit l'accès aux abords du palais du peuple et y a déployé un important dispositif sécuritaire dissuasif afin d'y bloquer l'accès. Ensuite, le parti présidentiel, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS/Tshisekedi) avait également mobilisé des jeunes sympathisants regroupés au sein des forces du progrès afin de contrer la manifestation de l'opposition. Il faut noter que les forces du progrès ont souvent été accusées de comportement violent à l'égard de toute personne qui s'oppose au pouvoir de l'UDPS. La marche a donc été emmaillé des violences policières avec usage des balles réelles contre les manifestants. L'opposant Martin Fayulu a déploré deux morts et un autre leader de l'opposition, Delly Sesanga, aurait été touché par balles. D'après ces acteurs de l'opposition, certains membres des forces du progrès, portaient des tenues des policiers au cours de cette marche.

Cependant, les opposants semblent ne pas désister car dans la foulée de l'adoption de la proposition de la loi référendaire par les deux chambres, les principaux acteurs de l'opposition ont annoncé l'organisation d'une nouvelle manifestation le 8 juillet prochain, dont l'itinéraire devrait converger vers le Palais de la Nation pour réclamer la démission du président Félix Tshisekedi, que les organisateurs accusent de trahison.

## **Conclusion**

Affaiblis par sa sous-représentation dans les deux chambres du parlement, l'opposition semble avoir choisi de mobiliser la population à travers différentes manifestations dans la rue pour contrer les ambitions de changement constitutionnel. Cependant, le contrôle de la rue n'est pas évident. Entre les forces de l'ordre qui semblent déterminées à réprimer violemment les manifestations de l'opposition et les partisans pro-pouvoir qui veulent aussi montrer une

supériorité de contrôle de la rue dont l'UDPS se vante d'ailleurs, tout porte à croire que le bilan humain des futures manifestations risque d'être lourd.

On se rappelle encore de l'importance de la mobilisation de la rue en 2015 pour contrer les ambitions de changement constitutionnel par le président Joseph Kabila à l'époque. Beaucoup d'observateurs estiment que ces manifestations avaient joué un rôle crucial dans le départ du président Kabila. Aujourd'hui l'élan ne semble pas être le même bien que l'opposition cherche à faire entendre sa voix. Il faudra probablement suivre de près si ces différentes manifestations vont trouver écho dans les capitales occidentales surtout si les violences des forces de l'ordre continuent. C'est peut-être là que les choses pourront commencer à bouger. En attendant, le pouvoir du président Tshisekedi continue à garder un contrôle relatif sur les enjeux de changement constitutionnel en cours.